

Commune de Duingt

Projet de création d'une Zone de Mouillage et d'Equipement Léger sur la commune de Duingt



Annexes à la demande d'examen au cas par
cas préalable à la réalisation d'une éventuelle
évaluation environnementale

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXE 3 : PLAN DE SITUATION.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANNEXE 4 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE DU PROJET	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANNEXE 5 : DESCRIPTION DU PROJET	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
Modifications sur le secteur des Grands Champs	Erreur ! Signet non défini.
Electrification du ponton « Grands Champs »	Erreur ! Signet non défini.
Augmentation de la sécurité des ZMEL	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 7 : LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANNEXE 8 – EVALUATION DES INCIDENCES	3
Incidences en phase travaux	4
Milieu naturel	4
Milieu humain	5
Patrimoine	5
Incidences en phase d'exploitation	6
Milieu naturel	6
Milieu humain	6
Patrimoine	6

ANNEXE 8 – EVALUATION DES INCIDENCES

INCIDENCES EN PHASE TRAVAUX

Le projet prévoit différents types de travaux, à savoir :

- Allongement d'un ponton existant
- Le retrait, le déplacement et l'installation de boucles d'amarrage et des fournitures associées (bouées, chaînes-mères),
- L'installation de bouées de sauvetage et d'échelle sur les pontons.

Compte tenu des mesures de protection envisagée, les incidences seront globalement très faibles et temporaires.

Milieu naturel

Risque de dégradation de la qualité des eaux :

Les principales incidences potentielles sur la qualité des eaux sont liées à un risque accidentel de pollution lors des opérations de chantier, notamment en cas de fuite d'hydrocarbures ou de lubrifiants provenant des engins ou embarcations mobilisés.

Lors de la phase opérationnelle, une attention particulière sera portée sur le choix et l'entretien des moyens techniques. La manipulation des produits polluants à proximité du plan sera limitée et une procédure d'intervention en cas d'incident sera définie.

Sous réserve de la prise en compte de ces principes de bonne exécution, l'incidence potentielle sur la qualité des eaux est considérée comme faible et temporaire.

Risque sur les espaces naturels remarquables :

Les deux pontons concernés par le projet sont localisés dans le périmètre d'un espace naturel remarquable.

Les interventions projetées s'inscrivant principalement dans l'emprise d'ouvrages existants ou à leur proximité immédiate, aucune incidence significative sur cet espace n'est attendue. **L'incidence potentielle est ainsi considérée comme négligeable à faible.**

Risque de perturbation de la faune aquatique :

Les travaux sont susceptibles d'engendrer des perturbations temporaires pour la faune aquatique, notamment :

- Une altération localisée de micro-habitats au droit des interventions,
- Des nuisances sonores ou vibratoires ponctuelles liées aux moyens techniques employés,
- Une remise en suspension localisée de sédiment.

Compte tenu du caractère ponctuel et de courte durée des interventions envisagées, ces effets potentiels demeurent faibles et réversibles.

Par ailleurs, les travaux ne seront pas réalisés dans des zones potentielles de reproduction de Corégones ou des Ombles chevaliers. **Aucune incidence significative sur les cycles biologiques de ces espèces n'est donc attendue.**

Risque pour la végétation lacustre :

Le ponton des Grands Champs se situe au sein d'une roselière, habitat particulièrement sensible. Cet habitat est un point de vigilance majeur pour le projet. Les modalités d'intervention devront être définies de manière à éviter autant que possible toute emprise directe sur la roselière, en privilégiant :

- Les interventions depuis le plan d'eau,
- L'utilisation des zones déjà artificialisées,
- Une limitation stricte de l'emprise du chantier.

Des herbiers lacustres sont également présents à proximité des deux pontons. Leur présence devra être prise en compte lors de la définition des modalités de chantier afin de limiter tout risque de dégradation directe ou indirecte, notamment par ancrage temporaire ou remise en suspension des sédiments.

Compte tenu de la durée limitée des interventions et sous réserve de ces précautions de principe, aucune incidence notable n'est attendue sur la végétation lacustre.

Risque de perturbation de l'avifaune :

Le littoral de la commune de Duingt présente plusieurs secteurs de roselières favorables à la reproduction, à la nidification et au refuge de nombreuses espèces d'oiseaux.

Les travaux sont susceptibles de générer une perturbation temporaire de l'avifaune à proximité immédiate des zones d'intervention.

Une attention particulière devra être portée au calendrier d'intervention afin de limiter les perturbations durant les périodes de reproduction et de nidification.

Compte tenu du caractère ponctuel et temporaire des travaux, l'incidence potentielle sur l'avifaune est considérée comme faible, sous réserve d'une planification adaptée.

Milieu humain

Les travaux seront réalisés en dehors de la période estivale afin de limiter la gêne pour les usagers de la ZMEL. Toutefois, la circulation des engins de chantier pourra provoquer une éventuelle gêne sur la circulation des voies d'accès et des nuisances pour les riverains.

Compte tenu de la consistance des travaux prévus, les nuisances sur le voisinage et les usagers de la ZMEL seront faibles, temporaires, et perceptibles à proximité de la zone de travaux.

Patrimoine

Aucune intervention susceptible d'affecter le patrimoine bâti, paysager ou archéologique n'est prévue. **Ainsi, aucun impact sur le patrimoine n'est attendu en phase travaux.**

INCIDENCES EN PHASE D'EXPLOITATION

Milieu naturel

Risque de dégradation de la qualité des eaux :

En phase d'exploitation, le projet de ZMEL n'est pas de nature à générer d'incidence significative supplémentaire sur la qualité des eaux par rapport à la situation actuelle.

L'incidence est considérée comme négligeable.

Risque sur les espaces naturels remarquables :

En phase d'exploitation, le projet de ZMEL n'aura pas d'incidence notable sur les espaces naturels remarquables adjacents.

Risque de perturbation de la faune aquatique :

Le projet de ZMEL n'aura pas d'incidence négative sur la faune aquatique en phase d'exploitation.

Risque pour la végétation lacustre :

En phase d'exploitation, le projet de ZMEL aura une incidence positive sur la végétation lacustre du littoral de la commune de Duingt. En effet, la suppression des mouillages se trouvant dans les roselières permettra de réduire les pressions et dégradations exercées sur ces habitats fragiles. Les roselières pourront ainsi se développer plus librement, renforçant la biodiversité locale.

Risque de perturbation de l'avifaune :

En exploitation, le projet de ZMEL aura une incidence positive sur l'avifaune. En effet, en limitant les pressions exercées sur les roselières, les zones de nidifications et de repos des espèces nicheuses seront mieux protégées, et les perturbations liées aux passages des bateaux seront réduites. L'amélioration des conditions de quiétude permettra un renforcement de la reproduction et du refuge pour les oiseaux lacustres.

Milieu humain

En phase d'exploitation, le projet est susceptible de générer des impacts positifs sur le milieu humain. En effet, le déplacement des mouillages vers le large facilitera les manœuvres de plaisanciers. De plus, l'installation de bouées de sauvetage et d'échelle sur chaque ponton contribuera à l'amélioration de la sécurité des usagers. L'installation de bornes de recharges électriques permettra le développement de motorisation plus silencieuse et donc de diminuer les nuisances sonores.

Aucun impact négatif sur le milieu humain n'est identifié.

Patrimoine

Les pontons en bois existants ont été implantés en concertation avec les services compétents et s'intègrent dans le paysage lacustre. L'extension du ponton des Grands Champs se fera selon la même méthodologie. Ainsi, aucun impact sur le patrimoine n'est attendu en phase d'exploitation.